



SIBA

COMpte RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 27 NOVEMBRE 2025, ASSORTIE DE MES COMMENTAIRES

LIEU : SIBA – Biganos

par Patrick du FAU de LAMOTHE
p1dufau@gmail.com

Les rapports des délégataires sont, en principe, disponibles sur le site Internet du SIBA :

Pour Marcheprime et Mios :

https://www.siba-bassin-arcachon.fr/sites/default/files/2025-06/2025del021b-rad-siba-suez_0.pdf

Pour les autres communes :

https://www.siba-bassin-arcachon.fr/sites/default/files/2025-06/2025del021a-rad-siba_eloa-opt_0.pdf

Pour le rapport sur le Prix et la Qualité du Service :

<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/sites/default/files/2025-06/siba-rpqs-2024.pdf>

1. La gestion 2024 par les deux délégataires, SB2A (VÉOLIA) pour toutes les communes sauf Marcheprime et Mios déléguées à SUEZ

Les deux délégataires, SB2A pour 10 communes et Suez pour Mios et Marcheprime ont présenté leur rapport annuel obligatoire pour 2024.

Le contrat de délégation de service public (DSP) de SB2A a débuté au 1^{er} janvier 2021 et se terminera au 31 décembre 2026. SB2A présente, en 2024, une perte de 4 485 K€ pour un chiffre d'affaires de 12 741 K€.

Le contrat de Suez, origine au 1^{er} janvier 2022, s'achèvera au 31 décembre 2026. Après une perte de 627 K€ en 2023 pour 752 K€ de chiffre d'affaires, soit 83,4 % de perte, SUEZ annonce une perte de 460 K€ en 2024 pour 788 K€ de chiffre d'affaires, soit 58%.

Ces rapports sont, en principe, disponibles sur le site Internet du SIBA

Selon l'administration du SIBA, les pertes des délégataires sont « *structurelles* ».



Par ce qualificatif, il faut comprendre que dans le cadre de la nouvelle DSP qui prendra effet au 1^{er} janvier 2027 et portera sur l'ensemble du territoire du SIBA, **les usagers auront à faire face à une hausse substantielle de la facture d'assainissement en raison de la part qui rémunèrera le délégataire.**

La part du délégataire 12,6 M€ à 13,5 M€. Ne serait-ce que pour équilibrer les comptes, il faudrait la porter aux alentours de 19 M€. Le surcoût, près de 5,5 M€ ramené au m³ facturé à l'usager représente, 0,659 € HT/m³. Ce serait une augmentation de la part variable revenant au délégataire, 1,019 € HT/m³, soit + 64,7 %.

Mais l'augmentation pourrait ne pas s'arrêter là. En effet, tout porte à penser qu'élus et administration du SIBA vont tout faire pour faire supporter au futur délégataire de l'assainissement les risques associés, en particulier de débordements en cas de pluie, alors que ce délégataire ne peut être retenu comme responsable de l'organisation et de l'état du système d'assainissement, de celui des eaux pluviales.

Ceci serait d'autant plus facile pour le SIBA et son administration que ce sont eux qui négocient le futur contrat hors la présence des usagers qui ne sont associés ni à l'élaboration du cahier des charges préalable à la mise en concurrence ni aux négociations. Naturellement, cette prise en charge du risque par le délégataire aura un coût pour l'usager. **Le choix du délégataire et l'approbation du contrat se feront après les élections municipales.**

2. Sur la facturation de l'assainissement

Les délégataires de l'assainissement ne facturent pas directement aux usagers leurs prestations. Elles sont facturées, recouvrées et reversées par les délégataires de l'eau potable aux deux délégataires de l'assainissement.

L'assiette de la facturation de l'assainissement est donc identique à celle de l'eau potable. J'ai souhaité obtenir des explications quant à certains constats.

Il y a, au total, entre la COBAS et la COBAN, 95 443 abonnés, en 2024, qui se sont vu facturer 10,769 Mm³ d'eau (source = les rapports annuels des délégataires). L'assainissement collectif revendique 89 802 abonnés auxquels il faut rajouter 2 806 abonnés à l'assainissement individuel, soit au total 92 608 abonnés seulement pour 95 443 pour l'eau, soit 97 %. Comment s'explique la différence, 2 835 abonnés ?

C'est pire si on se réfère aux volumes. Les volumes d'eau potable facturés, 10,769 Mm³ sont très supérieurs aux volumes facturés pour l'assainissement collectif, 8,606 Mm³ en 2024, quand bien même on rajoute la consommation estimée d'eau des usagers disposant d'un assainissement individuel, environ 0,320 Mm³, soit au total 8,926 Mm³. Il y a un écart de 1,843 Mm³, ce qui se traduirait par un manque de recettes.

La réponse faite a été réduite à pas grand-chose. Elle ignore complètement l'écart de volumes et donc de recettes.



3. Sur les investissements réalisés par le SIBA

Sur la nécessité de réaliser une station d'épuration entre Arès et Andernos-les Bains

J'ai posé la question du pourquoi de ce projet et les résultats attendus : Aucune réponse.

Sur le plan à 120 M€

J'ai demandé où en était la réalisation du plan à 120 M€ : Pas de réponse.

J'ai indiqué, qu'à mon avis, il était nécessaire d'augmenter la capacité des 3 bassins de rétention des eaux usées sur le nord et reprendre réseaux d'eaux usées et d'assainissement plutôt que de réaliser une nouvelle station : Pas de réponse.

Sur les investissements budgétisés et non réalisés.

J'ai repris mon étude sur les investissements budgétisés et non réalisés. J'ai cité plusieurs chiffres en insistant sur le fait qu'ils étaient tous produits par le SIBA et adoptés par vote des élus : Aucune réponse sur ce point, aucune contradiction des chiffres avancé. Je la produis à nouveau en annexe.

J'ai demandé pourquoi les débordements de 2021 n'avaient pas eu d'effets malgré les déclarations des élus du SIBA.

J'ai demandé si des mesures préventives étaient prises pour éviter les débordements. J'ai compris que si ça devait déborder, ça débordera.

Sur le tout récent arrêt du Conseil d'Etat confirmant la suspension, en référé, des arrêtés préfectoraux

Le SIBA a pris acte. Pas de réponse autre.

Il faut sans doute comprendre que sur la partie investissement qui met directement en cause le SIBA, choix avait été fait de n'apporter aucune réponse.

* * *

Pièces jointes :

- Étude ARC'EAU sur les investissements budgétisés et ceux réalisés.**
- Compte-rendu du SIBA sur la CCSPL du 27 novembre 2025.**